



## Notice d'utilisation du catalogue Cerbère®

Dans le but de simplifier et d'alléger la saisie des offres de prix, le catalogue des besoins est proposé au format Cerbère® (**fichier CMP**) et joint au présent DCE.

Vous devrez prendre connaissance des principes techniques et méthodologiques exprimés ci-dessous qui vous permettront de répondre au catalogue CMP par une offre électronique.

### 1. Principes techniques

- Le catalogue Cerbère® répond au **format CMP compatible PC uniquement**. Pour le lire et générer une offre de prix (sous format .cry), il faut :
  - soit utiliser le logiciel **Eurydice**
  - soit utiliser gratuitement la plateforme « HéliosWeb » en se connectant sur <https://www.heliosweb.eu>
- Toute tentative d'ouverture par des outils tels que Notepad ou Excel peut endommager le fichier.
- Dans les 2 cas, il doit être **enregistré sur le poste de travail** avant toute utilisation et de préférence dans un dossier portant le nom du client.
- Les fournisseurs équipés d'**Eurydice** disposent d'une icône « Épicure » permettant la lecture du catalogue, la génération automatique du dossier et la préparation de l'offre de prix.
- Les autres fournisseurs doivent utiliser gratuitement la plateforme « HéliosWeb » en se connectant sur <https://www.heliosweb.eu>
- Les offres constituées par Eurydice ou HéliosWeb (sous forme de fichiers cryptés **format CRY**), sont à retourner sous forme électronique avec les autres pièces du marché.

## 2. Principes méthodologiques

- Les **N° de lots et sous lots doivent être respectés** (ne pas modifier les N°, ni ajouter des N°).
- Les **variantes** ne doivent pas être saisies comme des lots ou des sous lots complémentaires mais bien en variantes de la proposition de base.
- Les quantités des variantes ne doivent pas être nulles.
- Les prix des variantes ne doivent pas être nuls.
- **1 catalogue (1 fichier CMP) doit donner lieu à 1 offre (1 fichier CRY)**
- Les références de vos produits doivent figurer dans la zone référence.
- La zone produit ou spécialité doit contenir le nom ou la référence du produit si celle-ci ne contient pas dans la zone référence.
- Les zones « descriptifs » et « observation » permettent de compléter la spécialité.
- Des documents techniques annexes peuvent être joints à l'offre sous forme de fichiers Word ou Excel.